

Il est maintenant plus facile de faire attester votre crédit d'impôt pour personnes handicapées!

Les infirmières et infirmiers praticiens font maintenant partie des professionnels de la santé qui peuvent attester votre certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Suivez les étapes ci-dessous pour demander le CIPH!



1. Remplissez la partie A du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.



2. Demandez à votre infirmière ou infirmier praticien de remplir et d'attester la partie B du formulaire T2201.



3. Envoyez le formulaire rempli et signé à l'Agence du revenu du Canada.

Saviez-vous qu'il y a plus de **4 500** infirmiers praticiens au Canada?

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees.